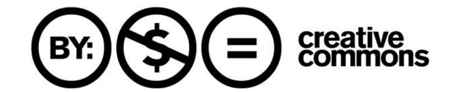


Cahiers de l'Association internationale des études francaises

Théorie du néologisme

Louis Guilbert



THÉORIE DU NÉOLOGISME

Communication de M. Louis GUILBERT
(*Paris-Nanterre*)

au XXIVe *Congrès de l'Association, le* 24 *juillet* 1972.

I. — DÉFINITION DU CONCEPT DE NÉOLOGIE.

Lorsque L.S. Mercier choisit, en 1801, un titre pour son dictionnaire, il adopte le terme de *Néologie* — enregistré par le Dictionnaire de l'Académie de 1762 — mais il sentit le besoin d'en donner une définition en sous-titre, « ou Vocabulaire de mots nouveaux à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles », et établit une *opposition* entre *néologie et néologisme* : « *Néologie* se prend toujours en bonne part, et *Néologisme* en mauvaise, il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre religion et fanatisme, philosophie et philosophisme. »

De ces précautions de l'auteur il convient de retenir que le néologisme continuait d'être frappé d'interdit pour les membres de l'Institut National de France dans la période post-révolutionnaire, tout comme au temps de Vaugelas, et que Mercier essayait de définir une nouvelle attitude en face de l'évolution de la langue qu'il percevait, en son temps, peut-être plus qu'à aucun autre moment de l'histoire.

I, 1). *Le mouvement de la langue et la néologie.*

Il est déjà difficile de prendre conscience du fonctionnement autonome de la langue que nous parlons dans l'instant de notre parole ; à plus forte raison apparaît-il impossible de saisir le mouvement de transformation qui l'anime.

C'est par la dimension historique que nous parvenons à cette connaissance, c'est-à-dire par la comparaison d'un état de langue passé avec celui d'aujourd'hui, ce qui permet d'augurer d'un état futur autre : c'est ainsi que Montaigne percevait la transformation de sa langue : « Selon la variation continuelle qui a suivy le nôtre [langage] jusques à cette heure, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains, et, depuis que je vis, s'est altéré de moitié » (*Essais*, III, 19).

Le mouvement de la langue est saisissable par le décalage qui s'institue entre le langage d'une génération et celui de la génération ou des générations précédentes. La lecture des textes des siècles antérieurs nous fait buter contre des termes ou des tours de phrase que nous sentons comme vieillis, même si nous entrons d'emblée dans leur compréhension.

Le fait que la plupart des novateurs en matière de lexique aient proposé, parmi les moyens d'enrichir la langue, la reprise de termes disparus de l'usage témoigne de l'évolution intervenue.

Le débat qui s'est instauré sur la langue entre partisans de la tradition, les puristes, et les partisans de la novation, les « néologues », tout au long des siècles, constitue une autre forme d'extériorisation du mouvement de la langue ; il en est l'aspect métalinguistique. Le fait même que les puristes aient pu porter des condamnations contre des néologismes, défendre la pureté de la langue qu'ils situent dans une vision immobiliste du parler d'une élite de leur époque, apporte la preuve du changement qui s'opère. Les néologues, de leur côté, s'appuient sur les transformations qui sont déjà intervenues pour justifier celles qu'ils professent ou souhaitent voir intervenir. Les thèses antagonistes s'alimentent mutuellement.

I, 2). *Diachronie et synchronie.*

A travers ces controverses sur la langue, se trouve posé un problème fondamental de l'analyse linguistique : l'op-

position entre la perspective diachronique et la perspective synchronique que F. de Saussure a résumée ainsi : « Le phénomène synchronique n'a rien de commun avec le diachronique, l'un est un rapport entre éléments simultanés, l'autre la substitution d'un élément à un autre dans le temps, un événement. » (*Cours*, p. 129). On serait tenté au premier abord de définir la néologie selon la perspective diachronique dans la mesure où elle se traduit par l'apparition d'un élément linguistique nouveau ; mais, pour répondre aux critères saussuriens, il faudrait que cette apparition du nouveau se traduise corollairement par la disparition d'un élément ancien dont le nouveau prendrait la place, c'est-à-dire par une substitution. La néologie relève, non de l'évolution, mais de la création ; à ce titre, elle se manifeste essentiellement par la formation d'un terme nouveau, qui vient enrichir une série lexicale ou la série des emplois d'un mot, sans que la base lexicale ou les emplois antérieurs du mot disparaissent du même coup. Il se produit seulement une augmentation des formes linguistiques disponibles. Le phénomène de vieillissement concomitant ne peut être discerné que dans la masse lexicale par l'obsolescence de certains mots ou par la perte de productivité d'un élément formateur au profit d'un autre plus dynamique : ainsi l'élément suffixal *oir* désignant des noms d'instrument recule devant *eur/euse* exprimant l'agent mécanisé. Le concept de néologie ne peut donc s'analyser seulement sous la forme d'une simple accumulation de néologismes, venant remplacer des termes anciens en voie de disparition. Il se définit mieux en synchronie, c'est-à-dire dans la perspective du rapport des éléments du système linguistique entre eux. C'est le locuteur qui crée la nouvelle forme ; son activité linguistique s'accomplit dans l'ignorance ou la non-conscience, au cours de l'acte de parole, de l'état de langue antérieur, selon la dynamique des rapports établis entre les éléments du système dans le moment présent.

La création des locuteurs en synchronie n'est limitée par aucune interdiction. Si, en effet, les règles du système

sont générales pour tous les sujets parlants d'une commnauté, elles n'ont aucune valeur impérative pour chaque individu : «... dans la langue aucune force ne garantit le maintien de la régularité quand elle règne sur quelque point. Simple expression d'un ordre existant, la loi synchronique constate un état de choses ; elle est de même nature que celle qui constaterait que les arbres d'un verger sont disposés en quinconce. Et l'ordre qu'elle définit est précaire, précisément parce qu'il n'est pas impératif... ». (F. de Saussure, *Cours*, p. 131).

En réalité, diachronie et synchronie ne sont que des dimensions temporelles, la durée et l'instant présent, appliquées à l'étude de la langue. Le dynamisme créateur d'une langue, moyen d'expression d'une collectivité vivante, ne saurait y être totalement enfermé, puisqu'il ne se définit ni par la seule successivité des créations une à une, ni par la seule structure figée dans l'instant photographique. Le fonctionnement d'une langue dans ses diverses composantes, phonologique, morphologique, syntaxique et lexicale, est appréhendé dans sa totalité seulement par des locuteurs contemporains de l'état de langue où se produisent les énoncés, c'est-à-dire seulement en synchronie. Il convient donc de situer le concept de néologie dans le dépassement de l'opposition diachronie/synchronie, de le définir dans le cadre d'une synchronie dynamique. Un état de langue contemporain est un moment de jonction de l'état antérieur qui s'achève et du suivant qui s'amorce, la fin d'un changement, c'est-à-dire la formation d'un archaïsme et tout à la fois le début d'un autre changement, la naissance du néologisme. Il n'y a nulle contradiction à voir cohabiter l' « archéologie » selon l'expression de Ch. Pougens et la néologie. C'est en réalité le même mouvement de la langue.

I, 3). *Langue et parole.*

Si nous voulons préciser le caractère du dynamisme créateur de la langue, nous sommes amené à l'examiner à la lumière d'une autre dichotomie saussurienne célèbre : l'opposition langue/parole. « La langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes

déposées dans chaque cerveau à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires identiques seraient répartis entre les individus » (F. de Saussure, *Cours*, p. 30). Par opposition à la langue qui « n'est pas une fonction du sujet parlant », la parole est au contraire un acte individuel de volonté et d'intelligence (*Cours*, p. 30). Cette relation entre la langue qui n'existe que dans la collectivité des sujets parlants et la parole individuelle nous permet de mieux définir la création linguistique. Celle-ci est l'acte d'expression d'une pensée individuelle, mais en fonction de la communication. Si un inventeur donne un nom à un objet façonné, à une technique de fabrication, à un nouveau concept élaboré, c'est pour le faire connaître aux autres membres de la communauté linguistique. Telle expression nouvelle d'un écrivain est destinée à mieux faire comprendre à l'interlocuteur qu'est le public le sens exact de sa pensée. C'est donc le sujet parlant qui crée le néologisme ; mais il le fait en tant que membre d'une communauté avec l'intention, avouée ou non, d'enrichir la communication. Du même coup, l'interlocuteur est partie prenante dans la création, puisqu'il en est le destinataire. Ainsi la formation du néologisme n'est pas seulement un acte de parole, elle est destinée à être aussi un phénomène de langue.

La langue est la condition de l'exercice de la pensée, de la connaissance du monde. L'expression de la réalité nouvelle se conforme au système de la langue, aux exigences de la conscience linguistique de la communauté, sous peine que le terme nouveau qui donne existence à la création ne soit pas reçu. Tel spécialiste qui voudra ériger son domaine d'étude en science n'aura pas d'autre moyen de le faire qu'en se soumettant à l'usage établi de former des noms de science par un composé à deux termes, le premier signifiant l'objet de la spécialité, le second la notion de spécialisation (ex : *fuséologie*, *futurologie*, *gérontologie*, *kremlinologie*). Le néologisme ne produit alors aucun effet de choc, il est normalement reçu, au point qu'il devient parfois difficile de le reconnaître. En défi-

nitive, la création néologique individuelle présente nécessairement un aspect collectif, en ce sens qu'elle doit répondre à une certaine appétence de la collectivité linguistique pour prendre naissance et s'implanter.

Mais le caractère contraignant du système de la langue ne constitue-t-il pas un frein à la liberté créatrice et cet aspect ne l'emporte-t-il pas sur l'aspect producteur ? Toute langue comporte une norme qui est l'ensemble des règles assurant le fonctionnement du système, en vertu duquel on crée des phrases, des éléments de phrases, des mots, et on communique avec les autres membres de la communauté linguistique. Les combinaisons de phonèmes créatrices d'une substance linguistique interviennent nécessairement dans le cadre de la successivité, de l'irréversibilité des sons de la parole. Toute expression phrastique, si compliquées et diversifiées que soient ses réalisations, se produit dans le cadre de l'énoncé fondamental, conforme au rapport sujet-prédicat, et toute relation syntaxique de cette nature, pour être reçue, doit réaliser une signification. A ces impératifs fondamentaux et universels de l'expression linguistique, par opposition aux autres formes d'expression, s'ajoutent encore les règles propres à une langue fonctionnant à tel moment de son histoire.

Les règles du code établi offrent au locuteur le moyen de s'exprimer, de créer des phrases à l'infini et de trouver des interlocuteurs pour le comprendre. Elles ont donc un rôle positif et créateur ; mais l'aspect complémentaire négatif du code est l'obligation de ne pas s'écarter des règles qui font la permanence du système. La contradiction est dépassée par l'usage qui peut instaurer l'individuel comme général, l'irrégulier comme régulier. Il existe, en effet, deux types de créativité, celle qui résulte de l'application des règles et celle qui modifie les règles, selon une distinction faite par Noam Chomsky. La créativité linguistique ne peut s'exercer par des moyens fondamentalement contraires au fonctionnement de toute langue, par des marques alinguistiques, mais elle peut modifier certains aspects du système ; elle ne saurait, par

exemple, abolir, dans le dialogue, l'opposition je/tu sauf par affectation de transgression du code comme chez certains poètes, ou l'opposition verbe/nom, mais elle peut substituer la forme verbale intransitive *je m'en rappelle* à la forme verbale transitive *je me le rappelle*. Les limites de la norme sont d'une telle nature qu'un vaste champ est ouvert aux renouvellements et aux enrichissements opérés par l'usage. Les règles fondamentales du système étant observées, la norme n'est pas plus ce qui a été institué que ce qui naît et tend à devenir.

I, 4). *Domaine de la néologie.*

Le concept de néologie, jusqu'à ce point de l'exposé, a été appliqué au système de la langue dans toutes ses composantes, phonologique, morphologique, syntaxique et lexicale. Il convient maintenant d'examiner si le mouvement général de renouvellement d'une langue l'affecte également dans toutes ses parties et si les évolutions qu'on peut discerner dans chacune d'elles sont de même nature.

On notera d'abord une différenciation dans le rythme de l'évolution. Il a fallu deux siècles pour que s'installe définitivement la prononciation [ɛ] au lieu de [Wɛ] pour les finales d'imparfait et de conditionnel. En combien de temps le passé simple a-t-il pratiquement disparu de l'usage populaire parlé ? La création lexicale, au contraire, peut se situer dans le temps, ne serait-ce que par les datations fournies par les dictionnaires. En second lieu, la création phonologique et morphologique est si diffuse dans la masse parlante qu'on peut à peine employer le mot de création pour la désigner. Dans cette sorte de transformation, le sujet parlant ne fait que jouer un rôle passif, se contentant d'imiter un emploi entendu, de se conformer à un usage qu'il recueille. La mutation s'opère en dehors de lui, au niveau de la collectivité linguistique. Elle se transmet d'une génération à l'autre, s'incorporant ainsi sans heurt dans le système de la langue. En matière de création lexicale, on peut identifier un créateur qui endosse

la paternité du terme nouveau, ou tout au moins le milieu d'où est sorti l'usage de ce terme, s'il s'agit d'une création orale. La forme nouvelle est produite consciemment par le locuteur, afin de traduire un concept ou un aspect non encore exprimé par un mot ; elle est souvent revendiquée par le créateur par un procédé d'énonciation attirant l'attention sur le caractère nouveau du terme employé.

Mais toutes les formations lexicales ne relèvent pas du même type de création. Elles se répartissent, pour nous en tenir momentanément à une classification imparfaite, entre créations morphologiques et créations sémantiques. Dans la première forme, ce qui est acte individuel de création, c'est la jonction de deux éléments préexistants, base et affixe, pour engendrer un nouveau mot (*radar* + *iste* = *radariste*). Il existe une syntaxe lexicale relevant du système collectif de la langue selon laquelle intervient l'acte proprement dit de création. Dans la seconde forme, sémantique, le sujet parlant disposant du matériel lexical de la langue, choisit un terme auquel il confère, selon une motivation d'abord purement personnelle, une signification nouvelle. Tels sont les emplois métaphoriques et figurés au stade du premier emploi (ex. *musclé* = *fort* ; *laminé* = *écrasé*). Il semble que la participation individuelle soit proportionnelle au contenu sémantique de la forme nouvelle, à l'intention de signification qu'elle traduit, nulle dans la formation phonologique dépourvue de valeur significative autre que celle prise dans le système, très grande au contraire dans la création métaphorique.

On en arrive ainsi à distinguer d'une part la néologie comme un mouvement d'évolution qui anime la langue dans son système phonologique, grammatical et syntaxique, et la néologie lexicale qui consiste dans les créations individuelles de mots. Cette valeur particulière, sous l'angle de la création linguistique, conférée au mot, dont la délimitation a pourtant fait l'objet de tant de discussions parmi les linguistes, contribue à la définition de cette unité linguistique : elle n'est pas la plus petite

unité de signification de la langue (monème ou morphème) mais elle est celle qui sert de point de départ à l'analyse linguistique puisque c'est à partir d'elle qu'on distingue en deçà les phonèmes et au-delà les syntagmes et la phrase, celle qui donne accès au concept et fait la jonction avec la pensée et le monde, celle enfin qui est le lieu de rencontre entre l'archaïsme et l'innovation.

Du point de vue de l'acte linguistique, le mot, si important qu'apparaisse sa fonction lexicale, n'est rien sans la phrase. La création linguistique ne peut se réaliser, en effet, que dans et par la phrase. Le lexique n'est pas une partie autonome de la langue. Les différentes formes du néologisme, à l'exception de la forme onomatopéique, apparaissent dans un processus de caractère phrastique, si bien que le mot, malgré le rôle privilégié qu'on lui a reconnu, n'est en définitive qu'un élément de phrase, tant du point de vue du fonctionnement que de la création linguistique. Le schéma linguistique fondamental est la relation entre le nom et le verbe, le sujet et le prédicat.

Du point de vue du rapport entre l'univers du monde et de la pensée et l'expression linguistique, le mot est un catalyseur de signification parce que, d'une part, il sert à dénommer, donc à signifier à lui seul, et que, d'autre part, il fournit un élément de combinaison pour exprimer une signification qui dépasse le cadre de sa forme. Ce que Saussure a dit du signe linguistique, de ses aspects contradictoires et complémentaires de mutabilité et d'immutabilité, s'applique parfaitement au mot, en tant que forme simple, et s'étend même aux formes construites du mot : en tant qu'élément signifiant, le mot est voué à la néologie par la disproportion numérique entre les formes signifiantes et les choses à signifier, et par l'infinie variété des motivations des locuteurs qui le font entrer dans leurs phrases.

II. — Typologie des néologismes.

II, 1). Pour tenter de classer les différentes sortes de

néologismes, il nous faut partir d'un certain nombre de postulats tirés de l'observation du fonctionnement de la langue.

1. — Une langue fonctionne selon son propre code en vertu duquel sont produits des actes de discours et des formations lexicales. Tout ce qui provient d'une langue autre doit être considéré comme relevant d'un autre code.

2 — Le néologisme est un signe linguistique comportant une face « signifiant » et une face « signifié ». Ces deux composantes sont modifiées conjointement dans la création néologique, même si la mutation semble porter sur la seule morphologie du terme ou sur sa seule signification.

3. — La formation néologique, le plus souvent, n'est pas une unité de signification minimale. Elle résulte de la combinaison d'éléments plus simples existant dans la langue. La création réside alors dans le mode de relation établie entre ces éléments.

4. — La création du néologisme ne peut être dissociée du discours tenu par le créateur-individu intégré à une communauté, s'exprimant dans une situation donnée.

5. — Le néologisme présente un aspect oral et un aspect écrit. Les modifications graphiques doivent donc être considérées comme relevant de la néologie.

C'est à partir de ces postulats que nous tentons de classer les divers types de néologismes.

II, 2). *La néologie phonologique.*

Le problème posé est celui de la création de la substance phonologique. Toute langue possède son système combinatoire spécifique entre consonnes et voyelles. Certaines séquences ne se rencontrent pas dans une langue alors qu'elles sont spécifiques d'une autre. [ex : *ing* de l'anglo-américain, exclu en français]. En principe toute séquence phonologiquement conforme à la combinatoire de la langue

devrait pouvoir être intégrée dans la langue. Mais l'acte de création est inhibé par la contrainte sociale de la signification, quoique le signe linguistique soit arbitraire, c'est-à-dire sans lien direct avec la réalité signifiée, et en principe disponible pour toutes les significations qu'on voudrait lui attacher. En fait, la création est restreinte par le besoin social de communication qui conduit à utiliser un groupement signifiant + signifié préexistant dans la langue ou dans une langue source. Le stock des formations onomatopéiques qui transposent dans une forme linguistique arbitraire les bruits naturels ou les cris des êtres animés est très réduit. Il ne s'enrichit guère que dans le vocabulaire des bandes dessinées ou de la science fiction (ex : *glop* = battement d'un « cœur perpétuel » mécanique dans le vénusik — *in* Gilbert, *Dictionnaire des mots nouveaux*). La création intégrale d'un mot simple, c'est-à-dire d'une substance phonologique inédite + signification inédite est extrêmement rare. L'exemple souvent cité de *gaz* a été interprété comme une transposition et une adaptation phonétique de la forme grecque *Khaos* avec la signfifcation empruntée de « substance subtile ».

La formation d'une nouvelle séquence phonologique peut intervenir à partir de substances préexistantes, sous forme d'abréviation (*manif* → manifestation) ou de transposition phonologique d'expressions condensées graphiquement (ex : ZUP = zone à urbaniser en priorité) prononcé [zyp], d'adaptation de mots étrangers importés (*gadget*) servant de bases à une dérivation dans la langue emprunteuse (*gadget* [gadzɛt] *gadgétiser* [gadzetize]).

II, 3). *La néologie syntaxique.*

Nous entendons par là toute formation qui s'opère par la combinaison d'éléments préexistants dans la langue. La combinaison se présente sous un aspect lexical (base et affixe) mais aussi sous un aspect phrastique.

En ce qui concerne l'affixation, nous groupons ensemble la procédure de la suffixation (base + suffixe : *godille* >

godilleur, dans le vocabulaire du ski), celle de la préfixation (préfixe + base : *pré-inscription*), celle de la formation parasynthétique (préfixe + base + suffixe : *conurbation* [rassemblement de plusieurs villes autonomes en une seule]). Ce classement présente des imperfections : il est fondé sur les critères externes complémentaires de la non-existence de l'affixe en tant qu'élément autonome dans la langue et de la soudure des éléments formateurs. Il répond imparfaitement à la description du phénomène réel de la création dans la mesure où le principe créateur est dans la relation syntaxique profonde entre les éléments, source de la transformation lexicale. Le préfixe, notamment, est souvent une préposition, élément fonctionnel autonome dans la phrase.

Une seconde forme de combinatoire est représentée par la composition. Celle-ci s'opère à partir d'éléments lexicaux autonomes ou non autonomes. Le modèle dit « savant », en effet, fonctionne avec des éléments empruntés au latin ou au grec qui n'existent pas comme mots indépendants du lexique (*lactoduc* — *orthophonie*) ou avec une combinaison extrêmement variée entre termes autonomes français et non autonomes, latins, grecs (*pico-seconde*, *pictogramme*). Les éléments de ces composés sont tantôt soudés, tantôt disjoints, selon le degré de pénétration dans la langue du type de formation ou de la formation elle-même. Le critère le plus général qui permet de rassembler sous un même modèle ces formations, extrêmement diverses en raison de la productivité du type, est que l'un des éléments au moins du composé n'est pas, initialement, un mot indépendant du lexique français.

Un autre modèle de composition peut être décrit comme la combinaison de deux mots autonomes à fonction grammaticale dans la phrase. Ces composés résultent de la combinaison d'un verbe et d'un substantif (*protège-nuque*), d'un substantif et d'un substantif (*pneu-neige*), d'un substantif et d'un adjectif (*jeune-loup*).

Ces composés présentent le plus souvent la forme de jonction graphique par trait d'union.

A la néologie syntaxique, nous rattachons un type de formation non-décrit dans la présentation traditionnelle de la composition et que nous appelons dérivation syntagmatique. Il s'agit de formations caractérisées par une transposition directe de la séquence syntagmatique de phrase en unité lexicale sans aucune marque extérieure de la transformation qui s'opère essentiellement sur le plan du signifié. Les termes ne sont pas réunis par un trait d'union (sécurité sociale — journée continue — rectangle blanc). Les éléments fonctionnels de la syntaxe de la phrase y sont maintenus (force *de* dissuasion, prêt-*à*-porter). A cette catégorie on peut rattacher les divers types de locutions, verbale (*prendre l'air*), adverbiale (*coup par coup*), prépositionnelle (*en prise directe sur, avec*).

La siglaison est une forme particulière de cette dérivation syntagmatique : une fois l'unité de signification créée, selon la procédure de l'extension syntagmatique par déterminations successives, la loi de l'économie dans la communication conduit à la condensation sous une forme graphique qui consiste à représenter chaque terme de la séquence par sa première lettre (ex : Z.U.P. « zone à urbaniser en priorité »). Ce procédé rappelle la syntaxe spécifiquement lexicale par la suppression des opérateurs syntaxiques de liaison.

II, 4). *La néologie sémantique.*

Nous considérons que la signification se manifeste dans le cadre du lexème, à la fois par le groupement des traits ou sèmes dont celui-ci est le faisceau, par la fonction syntaxique afférente à la catégorie grammaticale qu'il comporte et par l'usage qu'en fait le locuteur en tant qu'individu appartenant à un groupe socio-culturel. Elle relève et de la rhétorique et de la grammaire et de la sociolinguistique. Nous appelons néologie sémantique tout changement de sens qui se produit dans l'un des trois aspects signifiants du lexème sans qu'intervienne concurremment un changement dans la forme signifiante de ce

lexème. La première forme de néologie sémantique est celle qui s'opère dans le changement du groupement des sèmes afférents à un lexème, selon des modalités diverses. Celles-ci ont été décrites par les rhétoriciens sous le nom de *synecdoque, métaphore, comparaison, métonymie.* L'analyse du mécanisme spécifique à chacune de ces figures dépasse le cadre de cette présentation. Ce qu'il faut retenir de ces mutations de sens, c'est qu'elles demeurent non-apparentes dans le cadre du lexème, aussi longtemps qu'elles ne sont pas manifestées par l'insertion du mot dans la phrase, par une distribution nouvelle des composants possibles du syntagme et de la phrase. L'emploi figuré de *en catastrophe* implique une relation syntagmatique avec une unité d'une autre classe sémantique que *avion* (non humain), par exemple, dans une phrase comme « un inspecteur est envoyé en catastrophe » où l'inspecteur comporte le trait humain.

Le plus souvent il suffit d'un déterminant pour opérer la mutation d'un sème et manifester la nouvelle signification (*pirate* → *pirate de l'air*). Dans ce cas, la néologie sémantique s'apparente à la catégorie de la néologie syntaxique que nous avons appelée néologie syntagmatique.

La seconde forme de néologie sémantique est celle qui affecte la catégorie grammaticale du lexème, et qu'on appelle parfois néologie par conversion. L'essence du changement nous paraît de caractère sémantique, la catégorie grammaticale n'étant que le moyen de réalisation de la mutation. Ainsi *belle* employé comme substantif féminin (*les belles*) implique un changement sémantique qui dépasse la simple mutation de l'adjectif féminin, même appliqué à une femme, en substantif.

La troisième forme de néologie sémantique est celle qu'on pourrait qualifier de sociologique. La majeure partie des mots, à l'exception d'un noyau du vocabulaire général, se répartissent entre des vocabulaires afférents à des activités particulières ou à des niveaux sociaux différents. Cette catégorisation sociologique du mot est partie intégrante de sa signification. Aussi le passage d'un terme

d'un vocabulaire spécialisé à un autre vocabulaire spécialisé le charge d'une signification nouvelle qui ne provient pas seulement du référent nouveau mais aussi du milieu professionnel des locuteurs. Il en est ainsi pour les termes techniques qui passent dans le vocabulaire général usuel, pour les mots dialectaux dont l'usage se généralise ou pour les mots d'auteurs qui se répandent dans la masse parlante.

II, 5). *L'emprunt.*

La néologie par emprunt consiste à faire passer un signe linguistique tiré d'une langue où il fonctionnait selon les règles propres au code de cette langue dans une autre langue où il est inséré dans un nouveau système linguistique. C'est pourquoi nous en faisons une catégorie distincte bien que l'adaptation du terme à son nouveau milieu linguistique se traduise par des altérations d'ordre phonétique et/ou graphique (ex. — *zoom* et *zoum*), par des modifications sémantiques du terme maintenu dans sa forme originelle (ex. *planning* employé absolument en français au sens de plan) ou par le maintien de la signification originelle malgré l'adaptation morphologique à la langue d'accueil (ex. *to realize* → *réaliser*). C'est ce phénomène d'adaptation au nouveau code qui caractérise l'emprunt plus que la forme étrangère. Il convient de distinguer en effet les emprunts véritables des mots étrangers qui viennent à être employés dans l'énoncé en référence à des réalités étrangères et qu'on peut appeler des *xénismes*. Ces mots ont leur valeur propre par leur forme étrangère : ils sont en quelque sorte cités comme témoins de la réalité évoquée.

II, 6). *La néologie graphique.*

On ne saurait négliger l'opposition entre la langue parlée et la langue écrite comme source de néologie. Le passage d'un code à l'autre permet de créer de nouvelles formes. R. Queneau a appelé « coagulation phonétique » le

procédé qui consiste à rassembler dans une séquence graphique unique des mots différents en rappelant le fameux *Jerimadeth* de V. Hugo et en citant les créations du vocabulaire publicitaire (*Kisuzpa*), en suggérant que *filovan* aurait été aussi joli que *automobile.* On connaît l'importance de la marque graphique du trait d'union. Son apparition, sa disparition indiquent les étapes d'une transformation sémantique. Il permet aussi le procédé qu'on pourrait appeler, à l'exemple de Queneau, coagulation graphique par la réunion de tous les constituants d'une phrase en une sorte de nom ou d'adjectif. La disposition graphique du texte peut être un moyen d'invention et d'expression comme on l'a vu au temps des symbolistes et comme on le voit dans le discours publicitaire. S'il est plus fréquent que le phonétisme d'un mot corrompe sa graphie, il arrive que la graphie entraîne un changement de prononciation (prɔ̃tityd → prɔ̃ptityd).

III. — L'ACCEPTATION DU NÉOLOGISME.

Le néologisme n'a de vie que le temps de l'élocution du créateur s'il ne répond pas à certaines exigences de la communauté linguistique. L'étude des conditions d'acceptabilité du néologisme et de sa diffusion est donc l'aspect complémentaire nécessaire de celle de sa création.

III, 1). *Néologie dénominative* et *néologie connotative.*

Il convient d'abord de faire la part des créations lexicales dont le principe ne réside pas dans la volonté d'innovation linguistique des locuteurs mais dans le mouvement même du monde. L'objet fabriqué fait son entrée dans la langue dès l'instant qu'il existe ou même dès que l'inventeur ou le promoteur en conçoit l'existence. Il ne suffit pas de mettre en pointillé la relation entre le système de la langue et la réalité du référent comme pour l'ignorer ; celui-ci s'impose au système linguistique comme en témoignent les innombrables néologismes de forme ou de sens créés pour faire face à l'évolution du monde

contemporain, à la dénomination de toutes les inventions scientifiques et techniques. C'est cette forme de néologie que nous appelons dénominative, dont le trait caractéristique semble être que la forme esthétique du terme n'entrave nullement sa diffusion puisque c'est la chose diffusée qui emporte avec elle son nom, même disgracieux, même étranger. La masse parlante s'approprie le mot par différents procédés de simplification (*télé* pour *télévision*, *ciné* pour *cinéma*, la *pilule* pour *planning familial* ou *birth control*).

Il existe une autre forme de néologie fondée sur la recherche de l'expressivité pour traduire des pensers anciens d'une manière nouvelle ou pour donner leur nom à des modes de penser ou de sentir inédits. Cette néologie qui relève de la recherche stylistique liée à l'originalité et à la personnalité du locuteur, pleine de résonances affectives, psychologiques, psychanalytiques même, nous l'appellerons *néologie connotative*.

Mais la délimitation entre la forme dénominative et connotative de la néologie n'est pas toujours aisée. Une sensibilité nouvelle, une certaine manière de concevoir la vie, une aspiration au changement est une réalité aussi précise que tel produit fabriqué, et a besoin d'être nommée. C'est ce qu'exprimait Th. Gautier dans une préface en tête des *Œuvres complètes* de Baudelaire (cité *in* Darmesteter, *Création de mots nouveaux*) : « Ce n'est pas chose aisée, d'ailleurs, que ce style méprisé des pédants, car il exprime des idées neuves avec des formes nouvelles et des mots qu'on n'a pas entendus encore. A l'encontre du style classique, il admet l'ombre, et dans cette ombre se meuvent confusément les larves des superstitions, les fantômes hagards de l'insomnie, les terreurs nocturnes, les remords qui tressaillent et se retournent au moindre bruit, les rêves monstrueux qu'arrête seule l'impuissance, les fantaisies obscures dont le jour s'étonnerait et tout ce que l'âme, au fond de sa plus profonde et dernière caverne, recèle de ténébreux, de difforme et de vaguement horrible. On pense bien que les quatorze cents mots du dialecte

racinien ne suffisent pas à l'auteur qui s'est donné la rude tâche de rendre les idées et les choses modernes dans leur infinie complexité et leur multiple coloration. » C'est toute la spécificité de la néologie littéraire en liaison avec l'esprit d'une époque qui se trouve ainsi définie par Th. Gautier.

III, 2). L'écrivain est souvent présenté comme le spécialiste de la création néologique ; c'est un droit que lui reconnaissait Vaugelas, comme une sorte de privilège professionnel. Non seulement il l'exerce mais il lui arrive de céder à sa fantaisie et de s'adonner aux délices du délire verbal. C'est pourquoi il convient d'essayer de définir la relation entre création littéraire, création artistique et création linguistique. La création artistique peut être absolument gratuite, tendre à satisfaire le seul sentiment esthétique du créateur. Dans la mesure où la littérature est un art, l'écrivain serait en droit d'adopter la même attitude et de s'abandonner à sa fantaisie. Mais le texte littéraire est en même temps un acte linguistique et la création linguistique ne peut être seulement subjective parce que la langue est en même temps l'objet de la création et ce par quoi cette création est véhiculée. On a défini dans la relation langue /parole les limites de l'acte individuel de parole, par rapport au code de la langue et dans la communauté linguistique. L'interlocuteur est nécessairement présent dans l'acte de création linguistique car, en définitive, n'est expressif que ce qui est communicable à d'autres dans le respect des règles essentielles du code (1).

On ne doit pas perdre de vue non plus que la création linguistique, si important que soit le rôle de la littérature pour la diffusion de la culture, la connaissance et la perfection de la langue, n'est pas le monopole de l'écrivain. Le code linguistique appartient à tous les membres de la communauté qui peuvent en user et inventer, chacun de leur côté, de nouvelles expressions, l'homme de science,

(1) Cf. A. Mirambel, *Essai sur la création linguistique*, *Journal de Psychologie*, n° 4, oct-.déc. 1959.

le technicien aussi bien que l'homme du peuple. L'expression littéraire ne constitue qu'un niveau particulier de la langue, définissable d'ailleurs seulement parce qu'il s'oppose à d'autres niveaux.

III, 3). On pourrait établir une typologie du néologisme littéraire en prenant pour objet d'étude par exemple le *Dictionnaire des mots sauvages* de Maurice Rheims. On y voit apparaître les traits caractéristiques de la création littéraire marginale : le recours de préférence à certains suffixes : *ence* (*effulgence,* Mallarmé), *ent* (*mellifluent,* Apollinaire), *erie* (*fantasquerie,* Cat. Mendès), *chercherie* (Jouve), particulièrement à des suffixes de diminutifs (*feuilloles,* Appollinaire ; *se fichotter,* Montherlant) en raison du jeu de connotations qu'ils permettent par opposition à la valeur syntaxique et sémantique précise des autres éléments du système suffixal ; la transcription phonétique qui permet des variantes expressives ou ironiques du même mot (*eksistence, eggzistence, hœcsistence, aiguesistence,* Queneau) et surtout le télescopage de deux mots qui se prêtent particulièrement au jeu (*cordoléance,* Ionesco, de *condoléances* et *cordial, infiniverti,* Michaux, *cosmopolisson,* Morand, *nostalgerie,* Montherlant). Il faudrait surtout faire le recensement quasi impossible des créations de sens, tellement incorporées au style de l'auteur, qu'elles ne peuvent accéder au niveau de la langue. L'écrivain se soucie de frapper l'attention du lecteur, de produire un effet dans l'acte de communication, au lieu de couler sa pensée dans les structures les plus communément productives du système ou dans les mots déjà adoptés. Mais du même coup ses créations sont nécessairement éphémères.

III, 4). La décision d'acceptation ou de refus du néologisme ne se situe pas au niveau du système linguistique, qui détermine seulement sa création. L'usage n'est pas une fonction immanente à une langue. Il est le résultat d'un ensemble de conventions : ses règles varient selon le modèle socio-culturel de la société et elles s'imposent aux sujets parlants qui en prennent plus ou moins conscience

selon leur degré de culture. Les alternances de poussées néologiques et de réactions puristes sur le fond du mouvement général de la langue sont la traduction de la lutte permanente entre, d'une part, l'esprit de liberté, la recherche du nouveau qui stimule la créativité des locuteurs et notamment des écrivains accomplissant leur fonction d'inventeurs de mots et, d'autre part, l'esprit de tradition, de conservation qui la paralyse au nom de la norme et de l'ordre établi ; elles sont indépendantes de la loi propre au système linguistique qui implique à la fois la mutabilité et l'immutabilité ; elles sont l'aspect idéologique du mouvement. Dans les faits, la langue, et notamment le lexique, reflètent le mouvement général de la société, ne serait-ce qu'en vertu de la néologie dénominative. C'est pourquoi L. S. Mercier pouvait parler d'une langue républicaine, qu'il opposait à la langue monarchique et, après lui, P. Laffargue, se référant à la période de réaction contre les innovations révolutionnaires, a désigné cet état de langue comme celui de la « naissance de la langue bourgeoise » (*in* La langue française avant et après la Révolution, l'*Ère Nouvelle*, janv.-fév. 1894) ; et on ne saurait nier que la langue de notre époque porte les traces de la civilisation technicienne.

Le modèle socio-culturel implique une certaine définition de l'usage de la langue par rapport à une élite cultivée, dont les contours varient selon les époques et les sociétés. Une place éminente y est accordée naturellement aux professionnels du verbe, qui occupent la plupart des sièges de l'Académie, à côté de représentants minoritaires des autres couches de l'intelligentsia. C'est donc aux écrivains que les couches dirigeantes de la société confient le soin d'accepter ou de refuser les néologismes. Dans son cours de Grammaire historique, A. Darmesteter voyait dans l'écrivain celui qui pouvait faire barrage « à la force révolutionnaire qui n'emporte que trop vite la langue populaire ». Girault Duvivier dans la préface de la Grammaire des grammaires a accordé aux écrivains le pouvoir d'arbitrage souverain. « Si on est embarrassé sur le choix

qu'on doit faire, dit-il, sur l'avis qu'on doit suivre, on éprouvera du moins une satisfaction, c'est qu'on aura pour se déterminer l'autorité d'un grand nom, car comme l'a dit un auteur : « Il n'y a de grammairien par excellence que les grands écrivains. » Les rédacteurs de dictionnaires de langue savent bien, en effet, que le repère d'une citation d'auteur est presque toujours souhaitable pour situer un usage, un contenu de signification. Il ne reste qu'à désigner ceux qu'on appellera « grands écrivains » et à décider s'ils ont le monopole de la décision.

La civilisation technicienne contemporaine amène les sphères dirigeantes à reviser quelque peu la conception élitiste au seul profit des écrivains de l'Académie. C'est ce qui transparaît dans l'infléchissement de la doctrine du Conseil International de la Langue Française selon laquelle la qualité dominante du français consisterait à pouvoir faire face au besoin de dénomination de toutes les créations de la science et de la technique en concurrençant efficacement les langues qui s'en assurent souvent le monopole. Une ère néologique est donc ouverte dans l'idéologie du moment. On ajoutera que, dans les faits, le flot de production verbale déversé par les moyens audio-visuels et le prestige dont ils jouissent dans la masse parlante font plus pour l'adoption d'un néologisme que toutes les décisions académiques.

Louis GUILBERT.